

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 JANVIER 2016**



Le vingt janvier deux mille seize, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers Résiduels, Valor3e, légalement convoqués le treize janvier deux mille seize, se sont réunis au Centre d'Accueil des Déchets de la CC Loire-Divatte, au Loroux-Bottereau.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET, Président, Cédric VAN VOOREN, Vice-Président, Jacques RETHORE, Vice-Président, Gérard ESNAULT, Vice-Président, Denis SOURICE, Pierre MALINGE, membres du Bureau, Jean-René FONTENEAU, Christian BERNARD, Jacques LUCAS et Paul CORBET, Mesdames Danielle ALLAIN et Mireille DALAINE, Messieurs Philippe BRETAUDEAU et Fabrice CUCHOT, Madame Danièle GADAIS, Monsieur Jean TEURNIER.

Etaient excusés : Messieurs Maurice DILE, Serge GUINAUDEAU, Roland OUVRARD et Joël BARAUD.

Etaient absents : Monsieur Jean-Paul BRIGEON.

Monsieur Roland OUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Christian BERNARD pour le représenter.

Monsieur Serge GUINAUDEAU a donné pouvoir à Monsieur Cédric VAN VOOREN pour le représenter.

Monsieur Jacques RETHORE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (16 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

Monsieur le Président remercie Messieurs Paul CORBET et Jacques LUCAS d'accueillir dans les locaux du Centre d'Accueil des Déchets la réunion du Comité Syndical de Valor3e.

Monsieur le Président donne la parole à Paul CORBET pour qu'il présente en quelques chiffres cet équipement ouvert depuis une année. Il s'ensuit une discussion très animée sur l'équipement de l'ensemble du territoire en termes de déchetteries, sur les critères à mettre en place pour déterminer un juste coût financier du service, et sur le rapport proximité/éloignement géographique vis-à-vis des usagers.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 JUIN 2015

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 3 juin est soumis à approbation.

Les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité (16 voix pour), d'approuver celui-ci.

Arrivée en séance de Monsieur Fabrice CUCHOT

2 - ADMINISTRATION GENERALE - ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 4 juin 2014, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 25 novembre 2015, le Président a pris les décisions suivantes au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2015/04 portant solde du prêt auprès de la caisse régionale du CREDIT AGRICOLE selon les dispositions suivantes :
 - Capital restant dû à rembourser : 86 085,75 €
 - Intérêts à rembourser : 151,21 €
 - Frais de remboursement anticipé : néant
 - Date du remboursement anticipé : 18 décembre 2015

- Décision n°2015/05 portant acceptation de la proposition de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de La Loire pour une ligne de trésorerie de 300 000 €, pour une durée de douze mois, selon les conditions financières suivantes :
 - date de mise en place : mi-janvier 2016 ;
 - taux d'intérêt : taux fixe de 1,63 % ;
 - paiement des intérêts par trimestre ;
 - commission d'engagement : 0,25 % du montant soit 750 € ;
 - commission de non-utilisation : 0,25 % du montant non utilisé

Arrivée en séance de Madame Danièle GADAIS

3 - ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU ET DES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A partir du 15 décembre 2015 la Communauté de Communes Moine et Sèvre a été dissoute. Elle est désormais remplacée par une commune, Sèvremoine, regroupant les anciennes communes composant la communauté de communes.

Cette commune a constitué avec les communes de Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Orée-d'Anjou et Montrevault-sur-Evre la communauté d'agglomération Mauges Communauté. Cette dernière a été créée le 1^{er} janvier 2016. Elle a désigné ses délégués auprès de Valor3e lors de sa séance inaugurale du 4 janvier. Elle a ainsi désigné pour la représenter Messieurs Denis SOURICE et Jean-René FONTENEAU comme délégués titulaires et Monsieur Jean-Michel TAILLE comme délégué suppléant.

Malgré la désignation des même personnes comme délégués pour le territoire de l'ex communauté de communes Moine et Sèvre, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre du Bureau et des suppléants de la commission d'appel d'offres, où siégeait Monsieur Denis SOURICE.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-7, l'élection d'un membre du Bureau se déroule à scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le délégué le plus âgé est élu.

Monsieur le Président passe la parole à Denis SOURICE pour qu'il présente la nouvelle architecture institutionnelle locale des Mauges. Ainsi les anciennes communautés de communes se sont transformées en commune nouvelle et ensemble elles ont créé la communauté d'agglomération Mauges Communauté. Le territoire est ainsi passé de 64 communes, 6 communautés de communes, et un pays à six communes nouvelles et une communauté d'agglomération.

Monsieur le Président indique que le SIRDOMDI sera également amené à disparaître d'ici deux ans pour laisser Mauges Communauté exercer pleinement la compétence liée au service public d'élimination des déchets ménagers.

Le Président demande à l'assemblée délibérante s'il y a un ou des candidats pour le poste de membre du Bureau. Monsieur le Président propose Monsieur Denis SOURICE au poste de membre du Bureau.

Le Comité Syndical procède donc à l'élection du membre du Bureau.

Bulletins trouvés dans l'urne : 18

Bulletins nuls ou litigieux : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 17

Majorité Absolue : 9

A obtenu 17 voix : Monsieur Denis SOURICE

Le Président proclame Monsieur Denis SOURICE élu membre du Bureau du Syndicat Mixte Valor3e.

Ensuite il est nécessaire de renouveler les membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

La liste actuelle est la suivante :

- Pierre MALINGE
- Denis SOURICE
- Fabrice CUCHOT
- Mireille DALAINE
- Maurice DILE

Monsieur le Président propose la désignation des mêmes personnes pour composer la liste des suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de Valor3e.

Le Comité Syndical procède donc à la désignation des suppléants de la CAO.

La liste suivante est donc désignée :

- Pierre MALINGE
- Denis SOURICE
- Fabrice CUCHOT
- Mireille DALAINE
- Maurice DILE

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (17 voix pour), désignent :

- **Monsieur Denis SOURICE comme membre du Bureau,**
- **Messieurs Pierre MALINGE, Denis SOURICE et Fabrice CUCHOT, Madame Mireille DALAINE et Monsieur Maurice DILE comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de Valor3e.**

4 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2016

Le budget primitif 2016 est soumis au vote de l'assemblée délibérante suite à la présentation des orientations budgétaires qui se sont déroulées lors de la dernière séance, à savoir le 25 novembre 2015.

L'exercice financier 2016 a été établi en suivant les principes habituels et traditionnels de la préparation budgétaire. Ci-dessous, un focus est présenté sur certains éléments incontournables de la vie financière de Valor3e.

Les tonnages à traiter :

Les tonnages prévisionnels de déchets ménagers à traiter sont estimés à un niveau équivalent à ceux des années 2014 et 2015, soit 40 500 tonnes. L'unité de traitement de Bourgneuf-en-Mauges est en mesure d'en accueillir la moitié, c'est-à-dire 20 000 tonnes. Le solde sera traité au sein des équipements de nos prestataires dans le cadre des marchés publics de traitement avec les unités de valorisation énergétique d'Arc en Ciel et d'ALCEA et l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bouyer Leroux.

Coûts de fonctionnement des marchés publics :

Comme chaque année, et par précaution budgétaire, les coûts issus des différents marchés publics ont tous été estimés avec une hausse de 2% suivant les modalités de révision des prix.

L'activité de Valor3e s'organise autour de huit marchés publics liés au cœur de son activité. L'année 2016 sera marquée par :

- le renouvellement de l'exploitation du centre de transfert des déchets de Saint-Germain-sur-Moine,
- la réalisation des travaux de couverture définitive de l'alvéole 1 du casier 4,
- l'étude d'opportunité sur les compétences et le territoire de Valor3e.

En 2016, il est ainsi prévu 3 771 000 euros pour ces différents contrats.

Monsieur le Président précise que l'actuel marché d'exploitation du centre de transfert se termine à la rentrée 2016 et que les services en lien avec les techniciens de chaque EPCI adhérent cherchent à optimiser le fonctionnement du site pour limiter la hausse attendue du coût d'exploitation (présence de personnel sur le site, gestion des vidages en dehors des heures de présence du personnel, ...)

Charges financières et dettes :

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

Pour 2016, il est prévu la somme de 635 000 euros. Logiquement, année après année, ce montant devrait être en hausse pour compenser la baisse de la charge de la dette. Mais pour 2016, le montant du capital à rembourser est stable puisqu'en décembre 2015 il a été remboursé par anticipation un emprunt contracté auprès du Crédit Agricole Anjou Maine.

Les intérêts de la dette sont estimés à 325 000 euros pour l'année 2016, soit une diminution de 20 000 € par rapport au budget 2015. Dans le contexte économique actuel, Valor3e profite pleinement de la faiblesse des taux d'intérêts. Les emprunts à taux variable se limitent quasiment à payer comme intérêts la seule marge bancaire. Naturellement, étant donné la durée de vie résiduelle des emprunts, il est appliqué une gestion prudente des emprunts, puisque la majorité de la dette est à taux fixe.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2015	Capital restant dû au 01/01/2016
2008	Crédit Agricole	Variable : euribor 3 mois + 1,05 de marge	10	250 000 €	111 964,08 €	0 €
2009	Caisse d'Epargne	Variable : euribor 3 mois + 0,69% de marge	10 ans	700 000 €	347 343,36 €	276 834,37 €
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	7 637 329,86 €	7 267 920,34 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3 mois + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	2 145 068,63 €	2 038 012,67 €
2012	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,43%	10 ans	400 000 €	330 540,04 €	293 989,78 €
Stock de dettes de Valor3e :					10 572 245,97 €	9 876 757,16 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,143% au 8 janvier 2016.

Les autres charges financières sont constituées par les intérêts de la ligne de trésorerie ouverte auprès de la Caisse d'Epargne. Comme depuis 2014, il est prévu 15 000 euros pour faire face à ces dépenses.

Au total, le remboursement du capital des emprunts et les charges financières des intérêts d'emprunt correspondent à une somme de 960 000 euros pour l'année 2016.

Investissements à venir :

Le budget d'investissement de Valor3e est en baisse par rapport à 2014 pour s'établir à 1 000 000 euros.

Par souci de souplesse et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture de travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e et pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, sont ouverts respectivement 15 000, 25 000 euros sur les opérations 105 « siège de Valor3e » et 104 « centre de transfert de Saint Germain ».

Une somme de 325 000 euros est programmée sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges ».

La même logique est appliquée sur cette opération, c'est-à-dire qu'il s'agit de crédits de réserve. Cependant des opérations d'équipement sont déjà identifiées. Il y a les travaux de recouvrement définitif de l'alvéole 1 du casier 4, la première tranche de remise à niveau des clôtures du site. D'autres actions engagées en 2015 seront payées sur l'exercice 2016 en raison de leur avancement comme la fin de l'aménagement de la salle multifonction au sein des locaux de l'usine de tri compostage, l'installation du tambour magnétique.

Sur l'installation du tambour magnétique, Monsieur le Président explique que ce dernier est en fonctionnement depuis le tout début de l'année 2016. Un test a été réalisé durant une heure de fonctionnement. Il en ressort que les piles sont encore très présentes dans les poubelles des ménages. Il en a été dénombré près de 300 désormais captées par le nouvel équipement.

L'ensemble du Comité Syndical s'accorde pour encore renforcer la communication sur la collecte des piles commencée en fin d'année dernière.

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée. En 2016, il est proposé de déterminer ce prix au niveau de 132 € hors TVA. Cela correspond à un maintien des tarifs par rapport à 2015. Entre 2014 et 2016, le prix unitaire est ainsi passé de 129,50 € à 132 €.

A côté de cette recette, Valor3e maintient ses deux seuls tarifs que sont la location annuelle d'un bureau au bénéfice du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze (3 300 € HT), et la mise à disposition des salles de réunion des locaux (60 € HT).

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Pour 2016, cet emprunt est de 130 000 euros.

Au final, le budget primitif 2016 du syndicat Mixte Valor3e peut se résumer par les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 000 000,00 €	5 415 000,00 €	6 415 000,00 €
RECETTES	1 000 000,00 €	5 415 000,00 €	6 415 000,00 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2016,**
- **de déterminer les tarifs suivants :**
 - **132 € HT la tonne traitée facturée aux collectivités adhérentes,**
 - **3 300 € HT la location du bureau au Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze,**
 - **60 € HT la journée de location d'une salle de réunion au sein des locaux de Valor3e.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

5 - MARCHES PUBLICS - MARCHE D'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DE SAINT-GERMAIN-SUR-MOINE

Depuis 2011, Valor3e a confié à la société COVED l'exploitation de son centre de transfert de déchets ménagers situé à Saint-Germain-sur-Moine dans la zone d'activité du Val de Moine.

Ce marché arrive à son terme début septembre prochain. Il convient donc de relancer une consultation des entreprises.

Afin de lancer cette nouvelle consultation, il est nécessaire de déterminer les principales caractéristiques de ce marché. Il appartiendra aux services de déterminer avec précision les éléments nécessaires pour approfondir et détailler ces orientations.

Les principales spécificités du marché seront les suivantes :

- exploitation du centre de transfert ;
- gestion des apports et des évacuations des déchets ;
- nettoyage du site par balayage mécanisé et ramassage des envols chaque mois ;
- nettoyage quotidien des zones de chargement et de déchargement ;

- présence du personnel d'exploitation pour une quotité approximative de 40 heures par semaine ;
- durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2016, puis reconductible deux fois une année ;
- proposition de solutions techniques pour améliorer le fonctionnement du site.

En termes de procédures de marchés publics, les caractéristiques sont les suivantes :

- marché formalisé selon le mécanisme de l'appel d'offres ;
- publicité faite auprès du BOAMP, d'un journal d'annonces légales et du JOUE ;
- détermination des critères de classement :
 - valeur technique pondérée à 60 % de la note finale
 - critère financier pondéré à 40 % de la note finale

Considérant qu'il appartient aux membres du Comité Syndical de déterminer les principales caractéristiques de la consultation des entreprises à mettre en place.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe d'une consultation pour le renouvellement de l'exploitation du centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine,**
- **de retenir les modalités de consultation suivantes :**
 - **durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2016, puis reconductible deux fois une année ;**
 - **marché formalisé selon le mécanisme de l'appel d'offres ;**
 - **publicité faite auprès du BOAMP, d'un journal d'annonces légales et du JOUE ;**
 - **détermination des critères de classement :**
 - **valeur technique pondérée à 60 % de la note finale**
 - **critère financier pondéré à 40 % de la note finale**
- **d'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

6 - MARCHES PUBLICS - AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DE L'USINE DE TRI COMPOSTAGE DE BOURGNEUF-EN-MAUGES

Depuis août 2008, le Syndicat Mixte Valor3e a confié au groupement COVED/MARCHAND ARCHITECTURE la conception, la réalisation et l'exploitation de son site de tri compostage de Bourgneuf-en-Mauges.

Dans le cadre ce marché, la Société COVED assure l'enlèvement et la valorisation des ferrailles issues du process de tri compostage.

Les conditions économiques de la valorisation des métaux ferreux sont fixées dans l'acte d'engagement du marché de la manière suivante :

Réf des prix	Désignation de la prestation	Prix unitaire hors taxes
PPGM	Partie proportionnelle « gestion des métaux »	En euros HT/ tonne - 95.00

Il est à noter que des montants positifs correspondent à un coût pour la collectivité alors que des montants négatifs correspondent à une recette pour la collectivité.

Ce prix de reprise des ferrailles n'est indexé sur aucune évolution de mercuriale de l'UCFF (union des consommateurs de ferrailles de France) dont la référence est E1C, parution dans l'Usine Nouvelle.

Jusqu'à ce jour, un professionnel de la valorisation des métaux, à savoir l'entreprise GDE proposait à la Société COVED un prix de reprise à 90 euros/tonne fixe durant 6 années à compter du 1^{er} juin 2011 (date de mise en service industrielle de l'Usine de Bourgneuf en Mauges). Ainsi depuis le démarrage de l'usine, la Société COVED a pu valoriser dans des conditions économiques équilibrées pour Valor3e près de 1 000 tonnes de métaux ferreux.

Cependant, durant l'année 2015, l'évolution de la mercuriale E1C a emmené le cours de la ferraille très en dessous du prix de reprise de 95,00 €/tonne défini dans l'acte d'engagement. En octobre 2015, le cours tombe à 25.3 % du prix de 95,00 €/tonne. Vu le cours actuel, l'entreprise GDE a dénoncé le contrat les liant à la Société COVED.

Cette tendance à la baisse risque de se confirmer de manière durable compte tenu des facteurs mondiaux du marché des métaux recyclés. Les observateurs économiques ont relevé les indicateurs suivants :

- demande mondiale en forte baisse, notamment la Chine et la Turquie importent beaucoup moins de matières à recycler ;
- La Chine exporte même en ce moment de la billette d'acier (composé en partie de minerais de fer) générant moins de perte que la ferraille de récupération, et nécessitant moins d'énergie que la ferraille de récupération pour sa transformation.

Ces facteurs ont pour résultat de déstabiliser complètement le marché de ferraille de récupération, de manière durable. En effet, il y a aujourd'hui plus d'offre que de demande et rien n'indique qu'une amélioration intervienne avant fin 2017.

Cette situation bouleversant l'équilibre économique pour le prix lié à la reprise des métaux ferreux, il est nécessaire de modifier le contrat liant Valor3e à la Société COVED. Pour cela, après négociation, il a été convenu ce qui suit :

- Reversement intégral de la valorisation des métaux de l'usine évacués sur la base d'un prix de 40 € HT / Tonne (indexation Usine Nouvelle, indice Q0602, rubrique ferraille de ramassage, valeur décembre 2015),
- La valorisation intègre également les métaux captés sur le nouvel équipement mis en place sur le process de l'usine, à savoir le tambour magnétique (possibilité de récupération d'approximativement 50 à 75 Tonnes supplémentaires),

- Acquisition par la Société COVED à ses frais de 2 « caddies » de réception des métaux récupérés sur le tambour magnétique et mis à disposition dans l'usine ;
- Intégration de la gestion de ces caddies dans l'exploitation quotidienne de l'usine sans frais supplémentaire.

Monsieur le Président fait remarquer que cette situation est celle que toutes les structures adhérentes rencontrent dans le cadre de leur marché de traitement des métaux ferreux issus des déchetteries.

L'impact financier sur les comptes de Valor3e est limité car en parallèle de la baisse du prix de reprise, les tonnages récupérés sont augmentés avec le nouveau tambour magnétique.

Considérant la nécessité de trouver un nouvel équilibre financier relatif au prix de reprise des métaux ferreux,

Considérant l'intérêt de trouver un équilibre financier satisfaisant pour les deux parties au contrat,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (18 voix pour), décident :

- **d'approuver le principe d'un avenant au marché public dont les éléments sont présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

7 - BOURGNEUF-EN-MAUGES - CONVENTION TRIPARTITE AVEC COVED ET OVIVE

Depuis 2009, Valor3e a confié à la société OVIVE l'exploitation de son unité de traitement des lixiviats issus de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Bourgneuf-en-Mauges.

La Société COVED assure l'exploitation de l'usine de tri compostage et dans ce cadre-là elle assure le traitement des jus issus du process de fermentation. Pour cela les lixiviats servent à re-humidifier les déchets en fermentation et les jus résiduels sont transférés vers la station d'épuration du Mans.

Dans l'optique d'une amélioration de la qualité des composts il a été décidé de limiter l'arrosage des déchets à fermenter.

Avec la baisse des quantités à traiter au sein de la station de traitement des lixiviats, notre équipement dispose d'une capacité pour accueillir une partie des lixiviats générés l'exploitation de l'unité de tri compostage.

Considérant l'intérêt de traiter sur place une partie des lixiviats de l'usine pour ne pas générer des transports vers Le Mans.

Pour cela, après rencontre entre Valor3e, les sociétés COVED et OVIVE, il a été proposé de mettre en place une convention tripartite. Les éléments caractéristiques de ce nouveau partenariat seraient les suivants :

- Traitement au sein de la station de traitement des lixiviats d'un volume annuel approximatif de 240 m3,
- Prestation facturée à COVED directement par OVIVE
- Durée : jusqu'au 30/06/2020 fin du marché d'exploitation de la station par OVIVE avec potentiellement deux reconductions expresses pour une année supplémentaire par reconduction pour se caler sur les données du marché actuel
- Début de la prestation : 01/02/2016

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, (18 voix pour) décident :

- **d'approuver le principe d'une convention tripartite entre Valor3e, COVED et OVIVE dont les éléments sont présentés ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h20.

Le Président,
Jacky BOURGET

Le Secrétaire de Séance,
Jacques RETHORE

Danielle ALLAIN	Joël BARAUD	Christian BERNARD
Jean-Paul BRIGEON	Philippe BRETAUDEAU	Paul CORBET
Fabrice CUCHOT	Mireille DALAINE	Maurice DILE
Gérard ESNAULT	Jean-René FONTENEAU	Danièle GADAIS
Serge GUINAUDEAU	Jacques LUCAS	Pierre MALINGE
Roland OUVRARD	Denis SOURICE	Jean TEURNIER
Cédric VAN VOOREN		